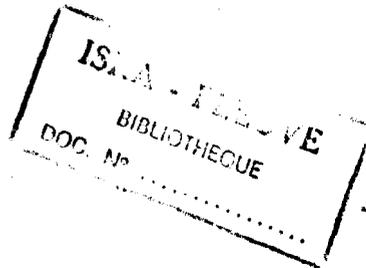


158-1/23

CI000190

E130
BEL
CRA/CI



LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE DANS LE DELTA
DU FLEUVE SENEGAL: INTERETS ET DERIVES DU CREDIT BANCAIRE

J.F. BELIERES*, M. HAVARD**, P.Y. LE GAL***

Communication présentée au Séminaire International CIRAD - O.S.U. - U.O.

FINANCE ET DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ouagadougou - 21-25 Octobre 1991

NB : Le contenu de cette contribution n'engage que leurs auteurs et en aucun cas les structures dans lesquelles ils travaillent.

* Agro-Economiste CIRAD-DSA, SAHID, BP 74, Saint-Louis, Sénégal

** Agro-Machiniste CIRAD-CEEM A l'ISRA, BP 240, Saint-Louis, Sénégal

*** Agronome CIRAD-DSA, ISRA, BP 240, Saint-Louis, Sénégal

Les systèmes de production agricole du Delta du fleuve **Sénégal** reposent essentiellement sur la riziculture **irriguée**, et substituent largement le capital à la main-d'oeuvre. **La mécanisation générale** de la **préparation** du sol, l'utilisation accrue des moissonneuses-batteuses, le semis direct, le recours aux herbicides et aux engrais **minéraux**, constituent les traits marquants des **itinéraires** techniques rencontrés. Les charges correspondantes varient actuellement entre **100000** et **250000 F/ha**, et sont principalement constituées de biens et services importés (LE GAL, 1991). Dans ce contexte **le recours au crédit agricole s'est systématisé** tant pour l'achat d'équipements, la création **d'aménagements** hydro-agricoles que le financement des frais de culture.

Longtemps totalement **encadrée** par la SAED (1) dans la **vallée** du fleuve Sénégal, la filière rizicole a **été libéralisée** à partir de 1987. Des organisations paysannes se sont **progressivement constituées** d'abord sous la forme de Sections Villageoises issues du mouvement **coopératif (1984)**, puis rapidement de Groupements **d'Intérêt** Economique (GIE). Ces organisations gèrent aujourd'hui des **aménagements** de taille variable (20 à 800 ha), de l'approvisionnement en intrants à la commercialisation du paddy en passant par les prestations **mécanisées** et la gestion de l'eau.

L'organisation du **crédit agricole** n'a pas échappé à cette **évolution**. Jusqu'en 1987 la SAED distribuait aux agriculteurs un crédit de campagne **gratuit**, dont les montants totaux culminèrent à **1,4 milliard Fcfa** en 1986-1987. Les sommes **empruntées** n'étaient pas **monétarisées** mais directement transformées en facteurs de production. De même le remboursement se faisait en nature dans le cadre de la commercialisation officielle. La SAED acceptait les exonérations de remboursement pour des parcelles dites "**sinistrées**", faisant prendre en charge par **l'Etat** les montants correspondants. Les agriculteurs **étaient** très peu impliqués dans la gestion globale de ces opérations.

Ce système de **crédit** se **caractérisait** donc par une faible responsabilisation des paysans, avec à la clé des arriérés de paiement de l'ordre d'un milliard Fcfa en 1986-1987. **Lorsque** la Caisse Nationale de **Crédit Agricole du Sénégal** (CNCAS) a **pris** le relais de la SAED en 1987, elle s'est **trouvée** face à des agriculteurs dont **l'expérience** en **matière** de gestion **économique** en général, et des **mécanismes** de financement en particulier, était fort **limitée**.

Quel **rôle** la CNCAS a-t-elle joué dans le **développement** récent du **Delta**? Comment les agriculteurs se sont-ils adaptés à ce nouveau système de crédit? Quelles leçons peut-on tirer de cette expérience de **libéralisation** économique? Cet article aborde ces différentes questions alors que les **mécanismes** mis en place depuis quatre ans montrent des signes **inquiétants** de **déstabilisation** et que les encours de la CNCAS, tirés par un secteur privé dynamique (2), atteignent **5,4 milliards Fcfa** en 1990-1991.

(1) Société Nationale **d'Aménagement** et **d'Exploitation** des Terres du Delta du Fleuve **Sénégal** et des **vallées** du Fleuve **Sénégal** et de la **Falémé**

(2) Par secteur privé nous entendons l'ensemble des opérateurs économiques organisés ou non (agriculteurs, jeunes diplômés+ fonctionnaires licenciés, commerçants, etc.) ayant investi dans l'agriculture irriguée indépendamment de **l'Etat** et notamment de la SAED.

1. Fonctionnement et résultats de la CNCAS

1.1. Les mécanismes de financement de l'agriculture irriguée

La CNCAS est une **société d'économie** mixte dans laquelle **l'Etat détient** actuellement 26% des parts. Elle finance **différents** secteurs économiques: **pêche** artisanale, élevage, habitat et commerce ruraux, agriculture. Dans ce dernier cas les prêts recouvrent deux grands types d'opération, à un taux annuel fixe de 15,556:

- les avances aux cultures sous forme de **crédits à court-terme** (crédit de campagne) **n'excédant** pas neuf mois: achat d'intrants (engrais, semences, pesticides, carburant, etc.) et de services (travaux du sol, entretien des **aménagements**);

- l'achat **d'équipements** sous forme de crédits à moyen-terme de trois à cinq ans: groupes motopompes (GMP), tracteurs, moissonneuses-batteuses, **décortiqueuses**, camions, etc.,

La banque peut prêter à des individus, des **sociétés**, des organisations **paysannes** ayant un statut juridique reconnu (Sections Villageoises ou GIE). Dans la pratique les GIE sont les, plus représentés du fait de leur facilité de **création** et de la répartition collective des coûts et des risques économiques. Ils permettent normalement de satisfaire les garanties **demandées** par la banque: apport personnel minimal de 15 à 20% selon le type de prêt, visa technique de la SAED prouvant la **solvabilité** du demandeur et la **conformité** de sa demande, nantissement et assurances (5 p1000/an de l'exigible) pour les équipements agricoles.

Les **procédures** de financement font intervenir quatre structures: l'emprunteur, la CNCAS, le fournisseur et la SAED (schéma 1). La circulation d'argent reste **très limitée** car les achats et paiements se font en majorité sous forme de bons. Le système dans son ensemble bénéficie de la garantie d'un prix d'achat officiel du paddy de 85 F/kg et de la transformation étatique **contrôlée** par la SAED à travers ses **rizeries**.

Quelques **différences** apparaissent selon le type de prêt. Pour les crédits court-terme l'apport personnel est versé par l'emprunteur sur son compte CNCAS au retrait des fonds,-après l'autorisation du prêt; les prix des biens et services sont discutés dans le cadre d'un "forum" organisé par la CNCAS regroupant fournisseurs et agriculteurs. Les **délais, généralement courts**, entre l'expression des besoins et la mobilisation des fonds sont calculés sur le démarrage des campagnes agricoles, et les dates **d'échéance** coïncident avec la commercialisation du paddy (respectivement juin et 28 février pour la campagne d'hivernage).

Pour les **crédits** d'équipement l'apport personnel est versé à la demande au vu de la facture pro forma du fournisseur; l'autorisation de la direction centrale de la banque est nécessaire pour des prêts excédant 20 millions Fcfa; les **délais** entre la demande et la livraison peuvent atteindre 4 à 6 mois; les dates **d'échéance** des annuités ne sont pas **systematiquement** calculées sur les périodes de commercialisation.

1.2. Les résultats de la CNCAS

En quatre ans d'activités la CNCAS a **considérablement** augmenté ses encours. Les prêts de campagne ont suivi une croissance exponentielle, passant de 148 millions Fcfa en 1987-1988 à 4 685 millions Fcfa en 1990-1991 (graphique 1). Cette évolution a touché les trois campagnes de culture pratiquées dans la **région**: tomate de saison froide, riz de saison chaude et riz **d'hivernage**.

Les **bénéficiaires** de ces prêts sont passés de 32 en 1987-1988 à 1217 en 1990-1991, comptant respectivement 34% et 90% de GIE. Ce phénomène traduit l'atomisation progressive des organisations paysannes, corollaire de l'individualisation des stratégies en matière d'aménagement et de mise en valeur des zones encore disponibles, Alors que la SAED ne **réalise** plus aucun nouveau **périmètre** dans le Delta les sommes ainsi **dégagées** ont fortement contribué à l'augmentation des superficies **aménagées**, estimées aujourd'hui à 28000 ha irrigables, dont 15000 ha hors SAED. **Parallèlement** les superficies **cultivées** et la production **estimée** de paddy ont augmenté respectivement de 83% et 44% depuis 1987-1988.

Ce mouvement a également touché les **crédits d'équipements** qui sont passés de 45 millions Fcfa en 1987 à 730 millions Fcfa en 1990 (graphique 2). Sur les 257 prêts à moyen-terme **accordés** en trois ans pour un total de 1 380 millions Fcfa, 85% des **bénéficiaires** sont des GIE, 69% des prêts concernent l'achat des groupes motopompes **nécessaires** à l'irrigation des nouveaux aménagements. Ceux-ci sont de conception sommaire, sans **planage** ni réseau de drainage de surface, car l'absence de ligne de **crédit adaptée** à ce type d'investissement oblige les agriculteurs à limiter leurs coûts (35000 à **80000 F/ha**), pris en charge dans les prêts de campagne sous la rubrique "entretien **d'aménagement**".

Globalement la CNCAS a financé 50% du parc de **matériel** aujourd'hui **présent** dans le Delta. Si les 125 tracteurs permettent de couvrir les besoins actuels en matière de façons culturales, les 30 moissonneuses-batteuses ne peuvent récolter que 20% des superficies **cultivées** (TANDIA et HAVARD, 1990; TOURE, 1990; DEMARET, 1991). Le **développement** éventuel de la double culture et du paiement du paddy à la **qualité** ouvrent encore de larges possibilités à cet **investissement**. Il en est de même des **matériels de décorticage** avec la privatisation de la transformation du paddy: d'ores et déjà 120 **décortiqueuses** fonctionnent dans les villages du Delta et la CNCAS a financé une **rizerie** semi-industrielle **gérée** par un groupement de femmes.

L'ensemble des sommes ainsi **injectées** par la banque a largement contribué au développement **économique régional** et à la **réussite** du transfert des fonctions autrefois **gérées** par la SAED vers les organisations paysannes. **Néanmoins des risques de déstabilisation apparaissent**, perceptibles à travers l'évolution des taux de remboursement (%):

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Court-Terme	100	97	93	55 (3)
Moyen-Terme	•	94	78	73

Ce phénomène dangereux pour l'avenir économique de la Vallée explique le gel des demandes **d'équipement** effectué par la CNCAS à partir de 1991. Ses origines sont à rechercher à la fois dans la **rentabilité** des **opérations financées** et dans les modalités de gestion des prêts par les organisations paysannes.

II. La rentabilité des opérations financées

La **viabilité** d'un système de crédit **dépend** en grande partie de la rentabilité des **opérations** qu'il finance. Or les **résultats** économiques de l'agriculture irriguée dans le Delta présentent une

(3) Chiffre au 31/10/1991, alors que les **échéances** normales des prêts sont au 28/02/1991 et que la SAED avait **acheté** son quota de paddy pour la campagne correspondante.

situation **contrastée** selon les aménagements et les **activités** financées par la CNCAS, à savoir les aménagements “SAED”, les GIE privées et les prestations **mécanisées** (tableau 1).

Sur les aménagements créés et encore gérés par la SAED, les **résultats** sont en **général** positifs pour des raisons à la fois techniques et **économiques** (LE GAL, op. cit.). La complète maîtrise de l'eau, la nature des sols et la faiblesse des superficies **cultivées** par **adhérent**, gage d'un meilleur suivi des cultures, permettent d'atteindre des rendements de 7 à 8 **T/ha** en riziculture, avec des moyennes de 4 à 5 **T/ha**. L'eau **subventionnée** (42000 **Fcfa/ha**), la prise en charge des investissements hydrauliques par **l'Etat**, limitent les charges totales à un niveau raisonnable pour le Delta, de l'ordre de 150000 **Fcfa/ha**.

Sur les aménagements mis en place sur initiative privée, la situation paraît variable en fonction des conditions du milieu naturel (**salinité** et topographie des sols) et de constitution des GIE. Mais les **résultats** peuvent être **très déficitaires** (graphique 3). Les aménagements sommaires offrent une maîtrise hydraulique **très limitée** tout en **présentant** un coût **élevé** pour les agriculteurs (frais de terrassement, **génie** civil, achat d'un groupe motopompe), portant les seules charges en eau jusqu'à **100000 Fcfa/ha** en simple culture.

L'importance des superficies **aménagées** (de 30 à 100 ha et 3 à 40 **adhérents** pour 6 GIE suivis en 1990-1991) ne facilite pas le suivi des cultures, notamment le contrôle de l'enherbement. Cette situation favorise la baisse des rendements déjà potentiellement **réduits** par les contraintes de sol et **d'aménagement**, pour atteindre des valeurs de 2 à 4 **T/ha** en riziculture. Elle contraint également les agriculteurs à faire appel aux moissonneuses-batteuses lors de la **récolte**, à des coûts **très** élevés (20% du paddy **récolté**). Augmentation des charges d'une part, diminution des rendements de l'autre: **la rentabilité des initiatives paysannes paraît loin d'être assurée dans les conditions actuelles d'aménagement et de mise en valeur.**

Les prestations mécanisées sont par contre très rentables pour les entrepreneurs et les organisations paysannes (HAVARD, 1991; KANTE & KANDJI, 1991). Elles **beneficient** d'un marché porteur, **libéré** par le désengagement de la SAED, et de niveaux de facturation élevés, **décidés** non à partir d'une estimation des coûts mais des prix pratiques **antérieurement** à la libéralisation du marché. A titre d'exemple les **benefices** tirés de ces **opérations** ont permis à deux Sections Villageoises de doubler leur parc de matériel en deux ans (tracteur et **moissonneuse-batteuse**) et **d'acquérir** deux camions. Cependant la **cherté** du **crédit** et sa faible durée **nécessitent** une utilisation intensive des **équipements**: 300 **ha/an** pour une moissonneuse-batteuse de 120cv, 600 **ha/an** pour un tracteur de 100cv en travail du sol.

Ces données expliquent en partie la dégradation récente des comptes de la CNCAS. Jusqu'en 1989 la majorité des prêts vont à des groupements “SAED” pour leurs frais de campagne, ou à des achats **d'équipements** lourds. En 1990 les sommes importantes **prêtées** à des GIE sont **utilisées** à l'extension des aménagements sommaires. Ainsi la zone de Boundoum, à l'intérieur du Delta, **représente** la moitié des prêts de GMP et plus de la **moitié** des impayés de la campagne 1990-1991. Bien que ces statistiques soient partielles nous ferons ici l'hypothèse que **les difficultés de remboursement rencontrées actuellement par la CNCAS sont dues essentiellement aux mauvais résultats de l'irrigation privée plutôt qu'à l'existence de détournements de fonds ou de mauvais payeurs.** Cette hypothèse est également **étayée** par les modalités de gestion des prêts dans les **différents** cas.

III. Modalités de gestion des prêts

3.1. Constitution de l'apport personnel

Sur les **aménagements** SAED où seuls des prêts de campagne sont sollicités par les groupements, l'apport personnel est constitué par les fonds propres des adhérents. Chacun ajuste sa demande en fonction de ses besoins **réels** et de son disponible financier. L'organisation paysanne se charge de collecter les fonds et d'instruire la demande de prêt, somme des demandes individuelles: elle ne prend de ce fait aucun risque financier, et la banque de même.

L'achat des **équipements** lourds pose **généralement** problème aux agriculteurs car les montants des apports personnels sont nettement plus **élevés**. Les cotisations individuelles **des** adhérents ne pouvant suffire, diverses voies sont utilisées: constitution d'une caisse alimentée par des ristournes **tirées** de la commercialisation du paddy ou de sur-facturations diverses aux adhérents (cf. infra), recettes **d'équipements antérieurs**, crédits fournisseurs. Pour la banque ces pratiques sont financièrement saines: ce n'est pas le cas pour certains GIE qui ont constitué leur apport personnel à partir des fonds tirés des **crédits** de campagne. Or ces cas se sont **généralisés** en 1990 avec les GIE privés.

Ces GIE sollicitent en **général** des prêts de campagne et **d'équipement** pour l'achat de groupes motopompes. Les apports personnels requis dépassent en général largement les **disponibilités** réunies des membres du GIE: au **démarrage de l'opération** les superficies **aménagées** **représentent** un saut quantitatif important par rapport à la taille initiale des exploitations agricoles qui **excède** rarement 10 ha. Par la suite les revenus **dégagés** ne permettent pas toujours de **provisionner** l'apport personnel de la campagne suivante.

Pour lever cette contrainte **la plupart des GIE font appel aux fournisseurs d'intrants**, qui leur avancent l'apport personnel nécessaire mais attendent que le virement du prêt ait été effectué par la **CNCAS** pour **réaliser** les services escomptes. Cette **opération** est contraire aux mécanismes mis en place par la banque mais elle est rendue possible avec la **complicité** du GIE qui accepte de signer des bons pour de fausses livraisons. **Généralement** le fournisseur se rembourse dès l'argent "sorti" de la CNCAS, avec parfois un **intérêt** de 5%. Plus rares sont les cas d'un véritable **crédit** fournisseur, avec remboursement en fin de campagne.

Ce système suppose des relations de confiance mais également de dépendance étroite entre fournisseurs et GIE. Les premiers peuvent injecter à bon compte de l'argent frais dans leur trésorerie, leur surface financière paraissant pour la plupart limitée. **Les seconds peuvent démarrer leur campagne agricole sans fonds propres** mais doivent adapter leurs demandes et la gestion de leur disponible à ce mode particulier de financement.

3.2. Montant et utilisation des prêts de campagne

Sur les **aménagements** "SAED" les montants des demandes demeurent dans des limites raisonnables, de l'ordre de 150000 F/ha soit 125000 F/ha empruntés, et les frais financiers **représentent** en moyenne 14000 F/ha. Certains paysans peuvent cependant gonfler leurs besoins pour **dégager** de la **trésorerie** ou des intrants utilisables hors de **l'aménagement**. Mais l'encadrement social du **crédit**, à travers le filtre des présidents, **trésoriers** et gestionnaires des groupements, permet de réduire ces disparités ou de les fondre dans les demandes globales **présentées** à la CNCAS.

Sur les GIE privés le gonflement des demandes est **systématique** et rendu **nécessaire** par l'absence de fonds propres. Ce phénomène, qui atteint 20 à 50% des besoins réels de financement, est également alimenté par:

- des dépenses théoriquement non couvertes par la banque mais **nécessitant** de la trésorerie: nourriture des **adhérents** sur les chantiers collectifs, frais de transport pour **démarches** diverses;
- des **difficultés** de planification des **dépenses** par manque d'expérience dans la gestion de tels projets et une méconnaissance du milieu naturel en première **année** (enherbement, types de **sol**);
- **des** investissements sur-dimensionnés par rapport **aux besoins du moment** mais **raisonnés** en fonction d'extensions foncières futures (choix des groupes motopompes).

Au total les demandes **ramenées à l'hectare** varient de **95000 à 22 1000 Fcfa** (moyenne= 1-70000 Fcfa/ha; **CV=24%**), **malgré des itinéraires** techniques suivis très proches.

L'absence de factures et de gestion comptable facilitent une utilisation très souple des sommes **versées** par la CNCAS aux fournisseurs des GIE. Les programmations établies par les groupements dans les demandes **présentées** à la CNCAS ne sont en **général** pas suivies. Ce **phénomène délibéré** permet de tenir compte de postes **imprévus**, ou fait suite à l'**incapacité** du fournisseur à rendre le service escompté. Des bons **inutilisés** sont également **rétrocédés** à d'autres GIE avec remboursement en fin de campagne, y compris l'intérêt de la banque. Enfin certaines sommes sortent du secteur agricole pour satisfaire des besoins divers, d'ordre social ou commercial.

Ces pratiques ont une incidence directe sur le coût total du crédit de campagne qu'elles contribuent à augmenter de cinq à six points, le portant en moyenne à 17000 Fcfa/ha (tableau 2).

3.3. Modalités de remboursement des prêts

Quelles que soient les **opérations financées**, les organisations paysannes rencontrent toutes des difficultés de remboursement **liées** aux dysfonctionnements de la commercialisation du paddy. Les retards de paiement des **échéances** sont la règle bien que la plupart des responsables, conscients de l'importance du **crédit** dans leurs systèmes de production, se donnent pour premier objectif le remboursement de la CNCAS. Ils commercialisent donc au prix et dans le circuit officiels les quantités de paddy nécessaires à cette **opération**, dans la mesure bien sûr de leurs productions. De son côté la CNCAS, consciente des blocages posés par l'organisation **actuelle** de la filière rizicole, accepte des **délais** de remboursement des prêts de campagne allant jusqu'à 3 mois après **échéance**.

Mais au delà de ce problème **général**, chaque cas **génère** ses spécificités. Ainsi sur les **aménagements** "SAED", les remboursements des prêts de campagne sont l'occasion pour les groupements d'alimenter leurs fonds propres, à travers le calcul des exigibles. Par exemple les intérêts bancaires sont **calculés** sur la somme totale **consommée**, apports personnels inclus. Cette sur-facturation porte le taux d'intérêt **réellement** payé par les adhérents à **24,2%** sur douze mois (DIAKHO, 1990). Ces pratiques ne sont pas toujours connues des paysans du fait d'un manque global de transparence et d'information internes dans la gestion **économique** des groupements.

Ce problème de transparence se retrouve sur les GIE privés, où aucun bilan détaillé ni compte d'exploitation n'est dressé en fin de campagne **malgré** les sommes **importantes** investies.

Lorsque l'aménagement est **géré** collectivement, un bilan des **activités** est **réalisé** en fin de campagne par "**grandes masses**", **agrégeant** les **dépenses** par **créancier**: CNCAS, fournisseurs, autres organisations paysannes, etc.. Si les parcelles sont **gérées** individuellement, un calcul des "exigibles" par **adhérent** est **réalisé** sur des bases très variables mais qui tendent à reproduire les **modalités utilisées** sur les **aménagements "SAED"**. Mal **adaptées** aux situations actuelles ces **méthodes** ne tiennent pas compte des intérêts effectivement dus à la **CNCAS**. **Dans** certains cas les frais financiers sont sous-estimés car calculés sur un nombre limité de postes, qui plus est à partir des **dépenses** réelles et non des demandes initiales. Dans d'autres au contraire les sommes perçues dépassent les frais **réels** car le gestionnaire inclue des **dépenses** n'entrant pas dans la demande de prêt. D'une **manière générale** les intérêts à payer n'apparaissent jamais comme une charge spécifique, a fortiori la distinction entre prêts à court- et moyen-terme.

Or ces derniers posent des problèmes spécifiques car leurs **échéances** sont souvent **décalées** par rapport aux dates de commercialisation. Cette situation implique donc qu'à cette période chaque organisation débitrice provisionne son compte du montant de l'annuité à payer. Cette **opération** dépend largement du type d'activité financée.

Pour les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, les sommes existent. Comme elles dépassent souvent le montant des **annuités** les responsables se trouvent confrontés à des problèmes de gestion de la trésorerie: que faire de l'argent **collecté** et comment planifier les besoins en **espèces**? La situation diffère largement pour les groupes motopompes qui ne produisent pas directement des revenus. Leur remboursement dépend donc des **résultats** globaux **réalisés** par les GIE, et de leurs soldes de **trésorerie** en espèces une fois les frais de campagne couverts. L'examen du graphique 4 montre que leurs situations sont parfois **préoccupantes**.

IV. Discussion et propositions

La **société** rurale du Delta et son environnement socio-économique sont en pleine mutation. La **libéralisation** des **filières** agricoles a ouvert des espaces économiques dans lesquels se sont engagés de nouveaux **opérateurs**. La CNCAS a joué un **rôle** important dans cette **évolution**, en donnant aux organisations paysannes les moyens **nécessaires** à la **réalisation** de leurs ambitions. De leur **côté** les agriculteurs ont manifesté de **réelles capacités** d'adaptation et de gestion, passant en un temps **très** court d'un statut de **dépendance** à la prise en charge de ces outils de **production** complexes que sont les aménagements hydro-agricoles (LE GAL & DIA, 1990).

Non comptant de gérer l'existant, les producteurs du Delta ont rapidement compris l'enjeu que représentaient les terres laissées vierges le long des axes hydrauliques, dans *un* contexte économique où la riziculture **irriguée** était une activité rentable donc susceptible d'attirer les convoitises **extérieures**. Soucieux d'agrandir leur patrimoine foncier **aménagé** ils ont trouvé dans la CNCAS un interlocuteur prêt à financer des **opérations** apparemment rentables. Les riziculteurs du Delta, forts de trente années **d'expérience**, pouvaient en effet se **prévaloir** de rendements honorables sur les **aménagements SAED**.

Or ces opérations se **révèlent** à l'**expérience** peu rentables. De cette méprise viennent les **déconvenues** actuelles mais ses origines sont à rechercher dans les logiques de fonctionnement contradictoires des **différents** acteurs. En tant qu'organisme bancaire la CNCAS poursuit une logique de profit, basée sur l'intensification des systèmes de production irrigués à travers la valorisation technico-économique des facteurs de production financés.

A l'inverse les paysans fondent leurs **stratégies** sur une logique de **minimisation des risques** les conduisant à diversifier leurs **activités** et **étendre** leurs superficies cultivées. La **mécanisation** s'avère l'outil **idéal** pour **réaliser** ces objectifs en **réduisant** les goulots d'étranglement aux **périodes** les plus tendues (**préparation** du sol, **récolte**). Mais elle ne **résoud** pas tout: semis, fertilisation et **désherbage** sont toujours effectués manuellement, demandent un suivi attentif de la culture et conditionnent le rendement final. En **réduisant** le temps consacré par hectare à la **riziculture** les agriculteurs du Delta ont adopté **des comportements extensifs originaux puisqu'ils s'accompagnent d'une forte mobilisation de capital par unité de surface**. Ces choix ont eu une incidence directe sur la **productivité** des **aménagements** concernés.

Dans cette confrontation entre deux logiques **différentes**, les paysans ont utilisé les services de la CNCAS pour couvrir leurs besoins financiers. Des comportements adaptatifs (PETIT, 1981) leur ont permis de tourner les règles bancaires en **matière** d'apport personnel et de gestion des fonds: gonflement des demandes et accords avec les fournisseurs notamment. Ce faisant **ils ont sur-évalué leurs capacités économiques, mais également techniques**: comparativement aux aménagements SAED où la maîtrise de l'eau est **assurée** la riziculture sur des aménagements sommaires pose de nouvelles contraintes, dont l'importance est accrue par la **taille** des superficies à conduire.

En **finançant** cette dynamique la CNCAS a surévalué à la fois sa **rentabilité** et **l'efficacité** de ses garanties. La SAED n'a pas joué son **rôle** de contrôle technique en donnant son visa à des dossiers mal montés; les apports personnels se sont **avérés** virtuels dans bien des cas, la banque finançant en fait l'ensemble des **opérations**. Elle ne s'est pas donnée les moyens **d'étudier** les demandes de prêts et de suivre leur utilisation **réelle, déléguant** cette fonction à la SAED ou **d'éventuels** bureaux **d'études** privés malheureusement absents de la région.

Ces **dérives** étaient jusqu'ici limitées aux GIE privés. Mais la rentabilité des autres **opérations** se trouve menacée par **l'évolution** actuelle de l'agriculture **irriguée** dans le Delta. La suppression des subventions sur les aménagements SAED avec le transfert de la gestion de l'eau aux organisations paysannes entraînera une augmentation des charges de culture. **Parallèlement** la privatisation **souhaitée** de la transformation du paddy sans **relèvement** du prix du riz blanc au consommateur devrait amener une baisse du prix du paddy au producteur, et donc des revenus bruts. Ce **phénomène** touchera également **la rentabilité** des moissonneuses-batteuses. **La** concurrence sur les prestations de travail du sol s'intensifie avec l'augmentation du parc de tracteurs. Les coûts des **équipements** sont à la merci des taux de change internationaux. Dans ces perspectives un redressement rapide des mécanismes financiers s'impose, basé sur **une gestion technico-économique rigoureuse du milieu naturel et des outils de production disponibles**. Quelques propositions peuvent être faites en ce sens.

Certains aménagements des produits et des procédures financiers paraissent rapidement **nécessaires**. Ils visent d'une part une meilleure adaptation des services bancaires aux besoins des agriculteurs, de l'autre un assainissement des filières. Dans le premier groupe nous citerons l'aménagement des apports personnels sur les crédits de campagne en relation avec l'épargne, la possibilité de financements en espèces et non plus sous forme exclusive de bons, l'allongement des durées de prêt pour équipements, l'ouverture de prêts à long-terme pour **aménagements** accompagnés de subventions, la modulation des taux d'intérêt, la création de prêts à taux bonifits.

L'assainissement des **filières** de financement suppose notamment la mise en place d'un dispositif d'agrément des fournisseurs, la création de comités d'attribution des prêts, la réforme du système de garanties qui pourrait se baser sur des titres fonciers qui restent à **créer**, et la production de documents de gestion par les emprunteurs. 'Ce dernier point implique une formation

des agriculteurs et l'existence d'un dispositif efficace de suivi-conseil **technico-économique**, à même d'assurer une meilleure **rentabilité** des investissements effectués. **L'amélioration du système de crédit s'insère donc dans une refonte globale des structures composant l'environnement économique des producteurs.**

Sur le plan purement bancaire trois objectifs paraissent prioritaires: responsabiliser les paysans dans la gestion de la CNCAS, **améliorer** la gestion de la **trésorerie** et favoriser **l'épargne des opérateurs économiques**. Dans cet esprit **un processus de mutualisation et de régionalisation est en cours**, qui devrait rapprocher la CNCAS de ces clients. Les relations entre l'organisme bancaire et les organisations paysannes de base pourraient notamment prendre deux formes:

- une option directe où la CNCAS **créerait** des agences locales, à même de **connaître** leurs clients, de les **fidéliser** et de collecter leur épargne. Avec la multiplication des GIE et des intermédiaires un tel **schéma** peut cependant **s'avérer** coûteux.

- une option indirecte où la CNCAS **délèguerait** la gestion des prêts (instruction des dossiers, garanties, recouvrement des **créances**) à des Organisations **Fédératives Paysannes (OPF)**, regroupant un nombre variable de groupements de base. Ces OPF, **déjà** au nombre de quatre sur le Delta, assumerait alors les risques **économiques** et une partie des frais de gestion aujourd'hui pris en charge par la banque. Cette formule semble avoir la **préférence** de la CNCAS actuelle, mais aura-t-elle **l'agrément** des agriculteurs et de leurs **fédérations** une fois ses contraintes clairement comprises?

Parallèlement il conviendrait de **réfléchir** à l'évolution du dispositif d'appui aux producteurs, afin de former et suivre efficacement les responsables de groupements et les amener progressivement à maîtriser leurs opérations sur les plans technique et économique. A l'instar de la CNCAS les agriculteurs devront être progressivement impliqués dans la gestion des structures **concernées** à travers des **représentants** dans leurs conseils d'administration.

Ce problème de **représentation**, **inhérent** à une plus grande responsabilisation des producteurs dans la gestion des filières agricoles, est à la base des évolutions futures de cette **économie**. Des intervenants **extérieurs** peuvent aider à la **définition** et la mise en place de nouvelles structures, mais leur **fonctionnalité dépendra** avant tout des capacités de la **société locale** à **élaborer des mécanismes de contrôles internes compatibles avec la reproductibilité d'un système de production onéreux et complexe**. Les **problèmes** actuels de recouvrement des **échéances** et les interrogations sur l'avenir de la **filière** rizicole irriguée, mettent ainsi en jeu les **capacités** des agriculteurs à s'unir face aux nouveaux **défis** qui leur sont **jetés**.

BIBLIOGRAPHIE

0. DEMARET, 1991. Motorisation dans la **Vallée** du fleuve **Sénégal**. Stratégie et dynamique **d'équipement** des différents prestataires de service. Mémoire de **fin** d'études. CNEARC. 123 pages + annexes.

M. DIAKHO, 1990. Le financement de l'agriculture irriguée à travers les organisations paysannes dans le Delta du Fleuve **Sénégal** (cas de Diawar et Thiago). **Mémoire** ENSSAA-ISRA. 76 pages + annexes.

M. HAVARD, 1991. Note d'information sur les **résultats** du suivi des moissonneuses-batteuses de la Section Villageoise 1 de Diawar. 2 **Février** 1989 au 20 **Février** 1991. ISRA. 15 pages.

S. KANTE & B. KANDJI, 1991. Note d'information sur les **résultats** du suivi des tracteurs de la Section Villageoise 2 de Diawar. Du 27 Mai 1989 au 16 Janvier 1991. ISRA. **11** pages.

P.Y. LE GAL, 1991. Les performances **économiques** des agriculteurs du Delta du fleuve **Sénégal**. 1. Les budgets de culture du riz irrigué. ISRA. 29 pages.

P.Y. LE GAL & I. DIA, 1990. Le **désengagement** de **l'Etat** et ses conséquences dans le Delta du fleuve **Sénégal**. ISRA. 9 pages.

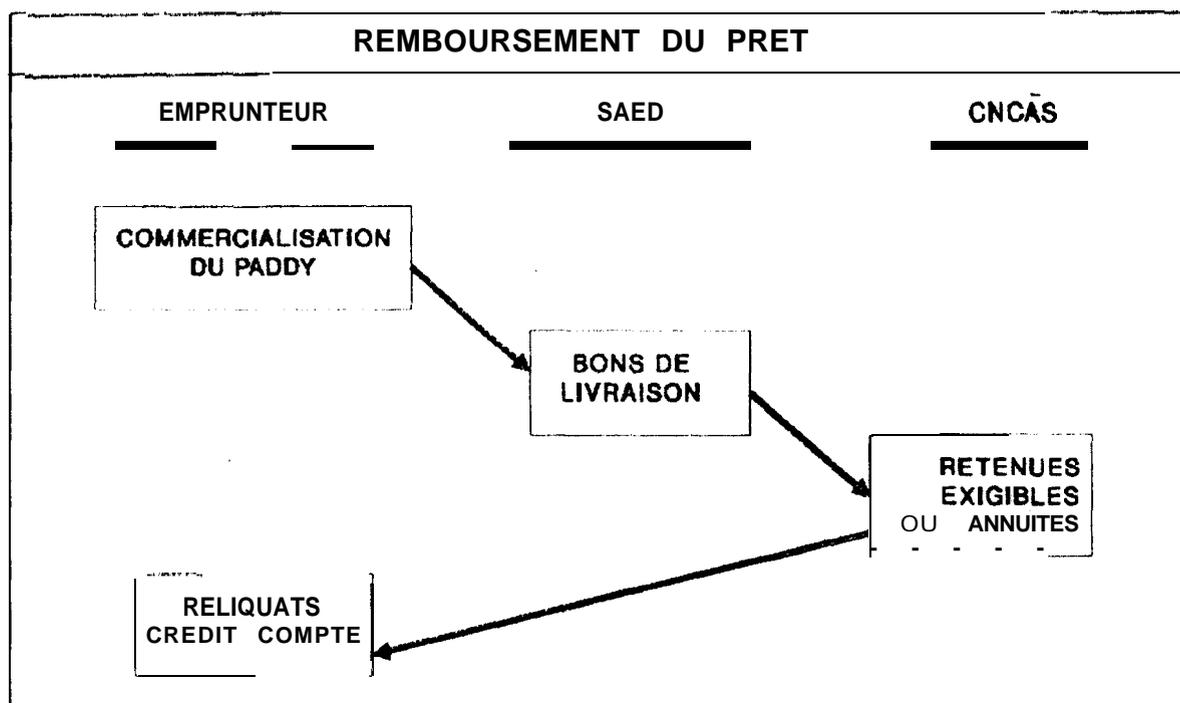
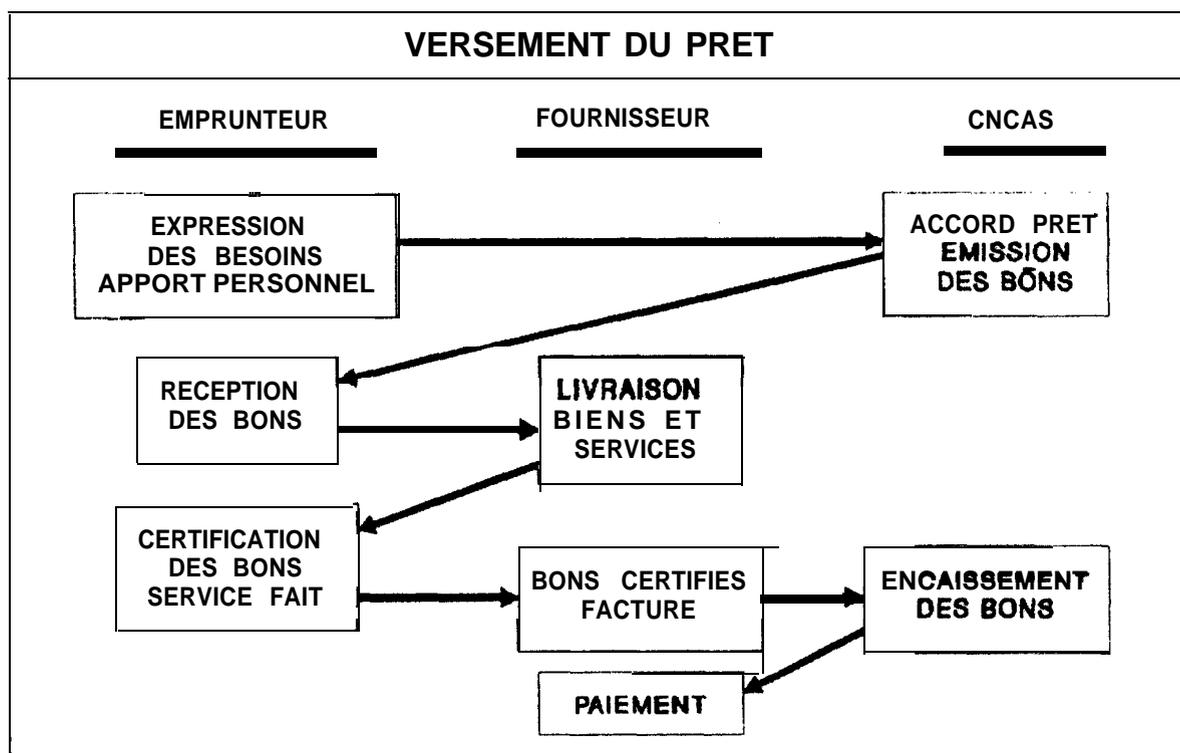
M. PETIT, 1981. Théorie de la **décision** et comportement adaptatif des agriculteurs. in: Formation des agriculteurs et apprentissage de la décision. Actes de la journée **d'étude** du 21 janvier 1981, Dijon, ENSSAA, INPSA, INRA, INRAP.

D. **TANDIA** & M. HAVARD, 1990. Les machines de **récolte** et de battage du paddy dans la Vallée du fleuve Sénégal. ISRA. Cahiers d'information. Vol. 4. **n°2**. 21 pages.

E.H.A. TOURE, 1990. Les PME prestataires de services en **mécanisation** dans le Delta du fleuve **Sénégal**. Mémoire de fin d'études. INDR. 90 pages + annexes.

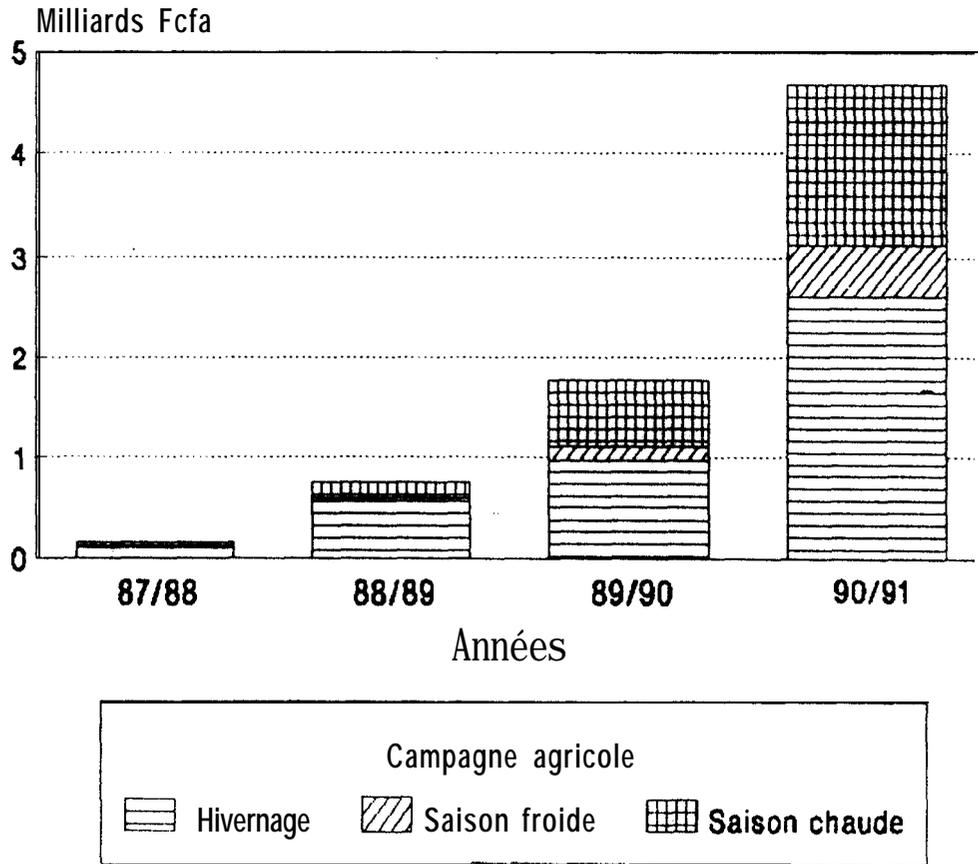
Schéma 1

Procédures d'utilisation des prêts CNCAS



Graphique 1

Evolution des crédits de campagne accordés par la CNCAS



Graphique 2

Evolution des crédits d'équipement accordés par la CNCAS

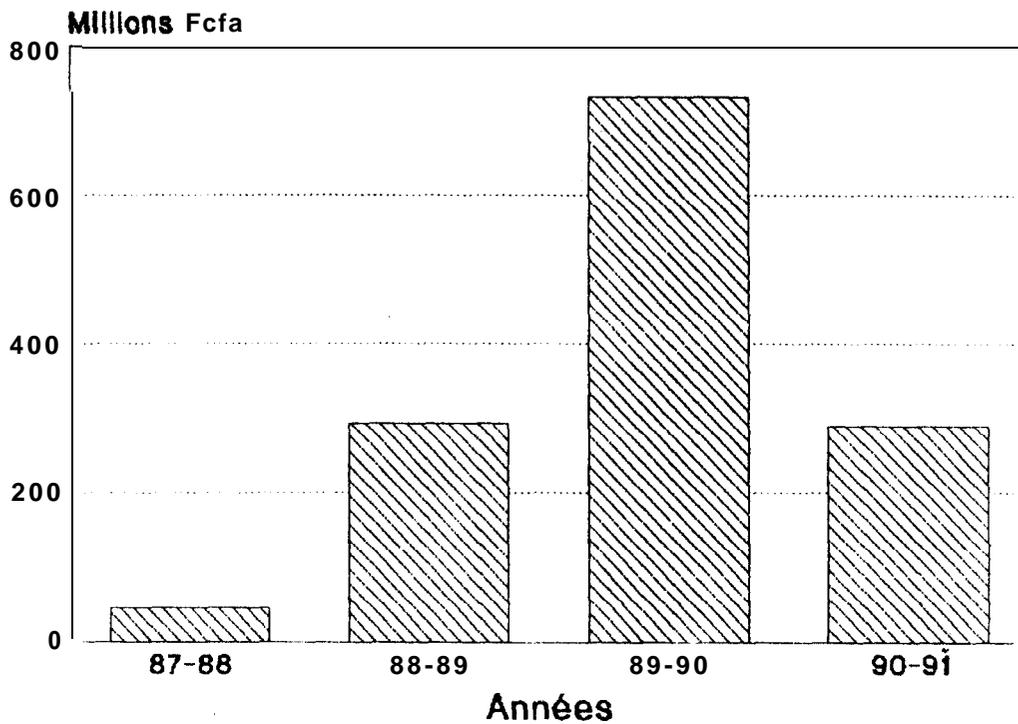


Tableau 1

**Résultats économiques de différentes opérations
financées par la CNCAS**

	Riziculture "SAED" (1)	Riziculture privée (2)	Tracteur (3)	Moissonneuse Batteuse (4)
Revenu brut (F/ha)	327000	274000	16640	58750
Charges (F/ha)	154000	250000	12360	44750
Revenu net (F/ha)	173000	24000	4280	14000

(1) moyennes sur 246 parcelles - campagnes agricoles de 1988 à 1990
Source: LE GAL, 1991.

(2) moyennes sur 6 GIE privés - campagne agricole 1990-1991
Données non publiées.

(3) résultat sur un tracteur - 1514 ha travaillés de mai 1989 à septembre 1990
Source: KANTE & KANDJI, 1991.

(4) moyennes sur deux moissonneuses-batteuses - 1250 ha récoltés de février 1989 à février 1991 - Source: BAVARD, 1991.

Tableau 2

**Coûts réels du crédit de campagne
en fonction des pratiques de gestion des GIE**

(Moyenne sur 6 GIE - Hivernage 1990)

	Coût théorique (1)	Coût réel (2)	Intérêt perçu par GIE (3)
taux (%)	11,6	17,2	19,1
F	700000	890000	957000
F/ha	12400	17000	15300

(1) basé sur les dépenses réelles du GIE moins un apport personnel de 15% et multipliées par un taux d'intérêt annuel de 15,5% sur neuf mois

(2) intérêts réellement payés par le GIE sur dépenses réelles

(3) pour trois GIE dont le foncier est distribué individuellement

